Dossier de demande de subvention pour les associations

Pour les associations qui souhaitent demander une subvention à la Ville, deux documents sont à remplir. Le dossier de demande qui est disponible sur le site <u>service-public.fr</u> (attention, le document est régulièrement mis à jour, merci de bien télécharger le nouveau chaque année) et la <u>Fiche d'information associative de la Ville</u>.

Pour l'année 2025

Les documents sont à fournir complétés au service des sports et de la vie associative directement à l'Hôtel de Ville ou par mail à <u>sport.vieassociative@grandquevilly.fr</u> avant le 30 septembre 2025.

Le service des sports et de la vie associative reste à disposition pour des informations complémentaires à l'Hôtel de Ville, au 02.35.68.93.64 ou par mail.

contact

Service sport et vie associative

Coordonnées:

- 02 32 11 56 38
- sport.vieassociative@grandguevilly.fr
- Esplanade Tony Larue